



Diversifier vos options de logement

Des outils financiers pour les communautés
des Premières nations

Résumé du Plan d'activités
2010-2014



Avant-propos

Le présent document est un résumé du Plan d'activités 2010-2014 approuvé par les fiduciaires du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations (« le Fonds ») et le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, conformément à l'article 18 de l'Acte de fiducie.

Le résumé donne un aperçu du mandat et de la structure opérationnelle du Fonds et présente une analyse de l'environnement fonctionnel prévu, ainsi que les objectifs et les stratégies du Fonds pour les cinq années à venir. Il montre la façon dont le Fonds a l'intention d'atteindre ces objectifs et de mesurer sa réussite.

Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations a commencé ses opérations en mai 2008. Le Résumé du Plan d'activités 2010-2014 comprend également un sommaire des activités prévues en 2009.

Table des matières

Introduction	1
Message du président	3
Description générale du Fonds	5
Gestion et organisation	6
Régie	7
Rapports financiers	7
Objectifs à long terme	8
Mesures du rendement à long terme	8
Résumé du plan quinquennal	9
Résumé des objectifs de 2010.....	9
Mécanisme d'amélioration des modalités de crédit	12
Programme de développement du potentiel	16
Placements.....	20
Administration générale.....	22
<i>Finances</i>	23
<i>Ressources humaines</i>	24
<i>Marketing</i>	24
<i>Communications</i>	25
<i>Évaluation</i>	25
<i>Gestion des risques</i>	25
Plan financier	27
Budgets	31
Budget de fonctionnement	31
Budget des frais d'administration.....	31
Budget du Programme de développement du potentiel	33
Budget des frais d'évaluation	33
Budget des dépenses en capital.....	34

Introduction

Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations (« le Fonds ») entamera sa troisième année de fonctionnement au milieu de 2010. Ses fondements sont établis et le serviront bien à l'avenir. Durant la période 2010-2014, le Fonds continuera sur la lancée de ses premières réalisations et donnera aux membres des Premières nations qui vivent dans les réserves ou sur les terres visées par un règlement, le cas échéant, un accès plus facile à des prêts pour l'accession à la propriété, la location et la rénovation.

En outre, le Programme de développement du potentiel du Fonds procurera du financement aux communautés des Premières nations qui respectent la totalité ou la presque totalité des critères du Fonds, en ce qui concerne le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit, et qui doivent améliorer certains points. L'offre de cours de formation, de conseils et/ou d'encadrement se concentrera sur le développement et le maintien d'une capacité en matière de logements du marché en promouvant l'adoption de pratiques exemplaires.

Le présent résumé expose le Plan d'activités du Fonds, notamment les principales activités et les exigences en matière de ressources connexes pendant les cinq années à venir, ainsi qu'une évaluation des principaux risques.

Message du président

Ahneen,

Je suis très heureux de présenter le Résumé du Plan d'activités 2010-2014. Depuis le lancement du Fonds, en 2008, nous avons célébré de nombreuses réussites et nous sommes très fiers de nos partenaires, tant les Premières nations que les prêteurs.



Le Fonds s'engage à aider les Premières nations à prendre des mesures, afin de libérer le potentiel économique en matière de logement et l'autonomie financière. L'accueil très favorable du Fonds et le niveau d'intérêt qui lui est manifesté, ce qui a résulté en la présentation de demandes relativement au mécanisme d'amélioration des modalités du crédit et au Programme de développement du potentiel dans tout le Canada, sont très encourageants pour nous.

En 2010, nous devons nous souvenir de tirer des enseignements de notre expérience de l'année écoulée. Les dirigeants, le personnel et les membres des Premières nations ont travaillé d'arrache-pied pour donner suite à leur engagement envers les logements du marché pour leurs communautés. Nous avons écouté les commentaires importants des Premières nations sur la façon dont le Fonds peut soutenir davantage le processus de demande. Par exemple, en 2009, le Fonds a adapté ses processus opérationnels, afin de rencontrer plus souvent en personne les membres des Premières nations avant, pendant et après la présentation de demandes au Fonds. Le Plan d'activités du Fonds reconnaît qu'il faudra embaucher du personnel supplémentaire pour s'assurer que ce soutien est offert à tous les membres des Premières nations intéressés qui choisissent de présenter une demande.

À ce jour, cinq prêteurs ont décidé de travailler avec le Fonds. Le Plan d'activités du Fonds satisfait le besoin d'inciter un plus grand nombre de prêteurs de présenter une demande au Fonds et offrira aux Premières nations et aux prêteurs des possibilités de réseautage et de partage de renseignements et d'idées. Ces mesures contribueront à atteindre l'objectif du Fonds, qui est de favoriser l'accès des membres des Premières nations au financement, afin d'acheter, de construire ou de rénover un logement pour y habiter ou pour le louer à d'autres personnes.

Nous incitons les Premières nations qui souhaitent établir un marché du logement ou élargir les possibilités d'accèsion à la propriété existantes dans leurs réserves à communiquer avec nous, afin d'obtenir de plus amples renseignements sur l'aide que le Fonds peut apporter à leurs communautés. Pour notre part, nous continuerons d'écouter des moyens pour le Fonds d'aider les Premières nations à tenir leur engagement de créer des possibilités pour leurs membres et à y être réceptifs.

Notre travail ne fait que commencer.

Meegwetch



John Beaucage

Président du conseil des fiduciaires

Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations

Description générale du Fonds

Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations a été créé pour aider les membres des Premières nations à avoir accès à des prêts à l'habitation du secteur privé, tout en respectant le principe de propriété collective des terres des réserves. Le modèle du Fonds se fonde sur le savoir-faire et la réussite des communautés des Premières nations et des institutions financières en matière d'innovation. Cette nouvelle approche appuie l'expansion des logements du marché dans les réserves et aide les Premières nations à prendre des mesures qui permettront à leurs membres d'obtenir des prêts auprès des institutions financières, afin de construire, d'acheter ou de rénover un logement pour y habiter ou pour le louer à d'autres personnes.

Une meilleure approche fondée sur le marché concernant le logement peut apporter de nombreux avantages aux membres des Premières nations qui habitent dans les réserves, notamment un moyen d'investir dans leurs communautés, la croissance de l'emploi fondée sur la construction de logements et de logements locatifs, la construction de logements qui satisfont leurs besoins, l'augmentation de l'offre de logements, une meilleure qualité de vie et des possibilités pour les familles des Premières nations de se bâtir un patrimoine et de produire de la richesse. Les logements du marché contribuent à atténuer les pressions dues au surpeuplement et soutiennent la rénovation et la durabilité de l'habitation. Ils contribuent également à assurer la viabilité des communautés en offrant une autre option en matière de logement.

Le Fonds offre une autre forme de garantie des prêts à l'habitation consentis dans les réserves ou sur des terres visées par un règlement, le cas échéant, grâce à son mécanisme d'amélioration des modalités du crédit. La garantie offerte par le Fonds, de concert avec les garanties des Premières nations, attire des prêteurs, tout en préservant la propriété communautaire des terres. En conséquence, les Premières nations ont plus de poids pour négocier des modalités de financement favorables, comme les taux d'intérêt, les conditions de prêts, les ententes de partage des risques, les droits d'accès au programme de prêts plus faibles et les arrangements administratifs.

Le Fonds travaille directement avec les gouvernements des Premières nations. Les membres des Premières nations ne peuvent pas s'adresser directement au Fonds. La Première nation garantit les prêts à l'habitation consentis à ses membres. Si un emprunteur manque à ses obligations à l'endroit d'un prêt admissible, le prêteur cherchera à obtenir une indemnité auprès de la Première nation. Si celle-ci n'est pas en mesure d'honorer ses obligations à titre de garante du prêt, le prêteur pourra alors faire appel au Fonds pour obtenir une indemnité

jusqu'à concurrence du montant au titre de l'amélioration des modalités de crédit que l'institution a accumulé relativement aux prêts consentis dans la communauté.

Le Programme de développement du potentiel du Fonds soutient la formation, la prestation de conseils et l'encadrement axés sur le développement et/ou l'expansion de la capacité en matière de logements du marché. Il est adapté aux besoins individuels des Premières nations et peut aider au niveau du leadership, de l'administration et/ou des membres.

Les communautés et les institutions financières qui décident de présenter une demande et qui y sont admissibles peuvent participer au Fonds, qui représente un mécanisme supplémentaire permettant de satisfaire les besoins en logements du marché dans les réserves et appuie, mais ne remplace pas, les programmes et les initiatives publics et privés existants.

Gestion et organisation

Le contrôle du Fonds est confié à neuf fiduciaires issus des Premières nations, du gouvernement du Canada et du secteur financier privé. Des neuf fiduciaires, six sont nommés par le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et trois par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Durant la période de planification, les premiers fiduciaires nommés arriveront à la fin de leur mandat initial respectif à des dates échelonnées.

Le Fonds est une fiducie autonome à long terme active, distincte du gouvernement fédéral. Grâce à des partenariats avec les Premières nations, des prêteurs, des assureurs de prêts et d'autres intervenants, il favorisera le logement du marché à long terme.

Le Fonds a été établi en 2008 par la SCHL en tant que constituant (au nom du gouvernement du Canada). La SCHL, en qualité de bailleur de fonds (toujours au nom du gouvernement du Canada) a versé au Fonds une somme de 300 millions de dollars qui servira d'assise financière à long terme au Fonds.

Les principales activités du Fonds comprennent le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit, le Programme de développement du potentiel, les placements et l'administration générale.

La SCHL a été nommée gestionnaire du Fonds pour la période initiale de cinq ans, ses services étant rémunérés.

Régie

La régie, la gestion et le fonctionnement du Fonds se conforment aux modalités prévues dans ses documents habilitants, qui comprennent un Acte de fiducie et une entente de financement avec la SCHL, conçues pour protéger le financement fédéral et établir les paramètres de son administration à long terme. La gestion quotidienne est régie par une convention de gestion conclue entre la SCHL et le Fonds.

Les fiduciaires assurent la régie et le leadership, en plus d'exercer la fonction de gérants du Fonds. Ils doivent veiller à ce que celui-ci atteigne ses objectifs et s'assurer du placement prudent de l'actif, de la responsabilité financière, de la protection de l'actif et de la présentation régulière de rapports sur les résultats. Pour les aider à assumer ces responsabilités, les fiduciaires ont créé trois comités, un Comité de vérification, un Comité des placements et un Comité des ressources humaines. Un mandat a été établi pour chaque comité, que les fiduciaires ont approuvé.

Rapports financiers

Les fiduciaires nomment un vérificateur du Fonds tous les ans, sous réserve de l'approbation du ministre responsable de la SCHL. Le vérificateur externe effectue une vérification du Fonds pour garantir, avec un degré d'assurance raisonnable, que les états financiers présentent équitablement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds, ainsi que les résultats de ses opérations, et qu'ils sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux lois en vigueur au Canada. En s'acquittant de ces responsabilités, les fiduciaires s'assurent que la SCHL, à titre de gestionnaire du Fonds, tient à jour des systèmes financiers appropriés et effectue des contrôles internes connexes afin de garantir, avec un degré d'assurance raisonnable, la production de données financières fiables, la protection de l'actif et l'autorisation adéquate d'opérations conformes aux lois et aux politiques régissant le Fonds.

À titre de gestionnaire du Fonds, la SCHL présente des rapports à son Comité de vérification sur le rendement et les risques financiers.

Le plan et les budgets annuels du Fonds sont présentés par l'entremise du Plan d'activités au ministre responsable de la SCHL, aux fins d'approbation. Un rapport annuel et des états financiers vérifiés sont présentés au ministre aux fins d'information, puis diffusés au public.

Objectifs à long terme

Le Fonds a pour objet de faciliter la disponibilité de logements du marché et l'accès à ceux-ci dans les communautés des Premières nations. Il aidera également à développer le potentiel des communautés des Premières nations à devenir autonomes financièrement en développant et en maintenant des logements du marché, contribuant ainsi au bien-être social et à l'amélioration du cadre de vie des communautés des Premières nations et de leurs résidents. Un objectif très important consiste à s'écarter d'un système qui dépend pratiquement entièrement de subventions gouvernementales pour tendre vers un autre, qui donne aux résidents des Premières nations les mêmes possibilités et responsabilités en matière de logement que les autres Canadiens.

Le Fonds a pour objectifs d'élaborer et de fournir ce qui suit à long terme, tout en respectant sa nature d'organisme sans but lucratif :

- a) un mécanisme favorisant le financement par le secteur privé sans subventions gouvernementales dans les communautés des Premières nations, malgré les contraintes que posent la nature du titre, la fourniture et l'exécution d'une garantie, et la propriété communautaire des terres;
- b) des moyens d'appuyer le développement du potentiel des communautés des Premières nations, de sorte que le financement du secteur privé puisse leur être offert.

Mesures du rendement à long terme

Même si les mesures exposées ci-dessous sont à long terme, les progrès dans leur réalisation seront évalués par le ministre responsable de la SCHL durant la quatrième année de fonctionnement du Fonds.

- a) Le Fonds a-t-il accru l'autonomie financière et la responsabilité individuellement en matière de logement dans les réserves?
- b) Le Fonds a-t-il réduit la dépendance envers le financement fédéral?
- c) Le Fonds a-t-il établi une plate-forme structurelle pour le changement à long terme en ce qui a trait à l'offre de logements et aux résultats dans les réserves?
- d) Le Fonds a-t-il augmenté le nombre de logements du marché dans les réserves?

Résumé du plan quinquennal

Le Plan d'activités du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations tient compte du mandat de celui-ci et de l'orientation donnée par le conseil des fiduciaires.

Les principales activités opérationnelles du Fonds sont classées en catégories, comme suit :

Activités de programme

- Mécanisme d'amélioration des modalités de crédit
- Programme de développement du potentiel

Activités de soutien

- Placements
- Administration générale

Le Résumé décrit les principales activités et les objectifs de base de chaque secteur d'activité et discute des principaux enjeux et facteurs déterminants. Les initiatives clés, les stratégies et les résultats prévus sont également présentés.

RÉSUMÉ DES OBJECTIFS DE 2010

Amélioration des modalités de crédit

Commercialiser le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit

Principales initiatives

- Faciliter la présentation des demandes des Premières nations au Fonds

Mesures

- 35 nouvelles Premières nations admissibles
- Deux nouveaux prêteurs admissibles
- 300 nouveaux logements approuvés

Développement du potentiel

Exécuter le Programme de développement du potentiel

Principales initiatives

- Élaborer des outils de développement du potentiel lorsqu'il existe des lacunes
- Mettre en œuvre les plans élaborés en 2009
- Effectuer le suivi des plans de formation

Mesures

- Nombre de Premières nations aidées par les fonds affectés au développement du potentiel, qui deviennent admissibles au mécanisme d'amélioration des modalités de crédit
- La communauté fait preuve d'une nouvelle force tangible grâce au financement du développement de son potentiel
- Engagements en matière de financement du développement du potentiel faits aux communautés des Premières nations

Services de placement

Gérer efficacement les services de placement

Principales initiatives

- Examiner l'énoncé de la politique de placement
- Faire fructifier le Fonds

Mesures

- Le revenu de placements suffit pour atteindre les objectifs du Fonds

Services d'administration
Gérer les services d'administration

Principales initiatives

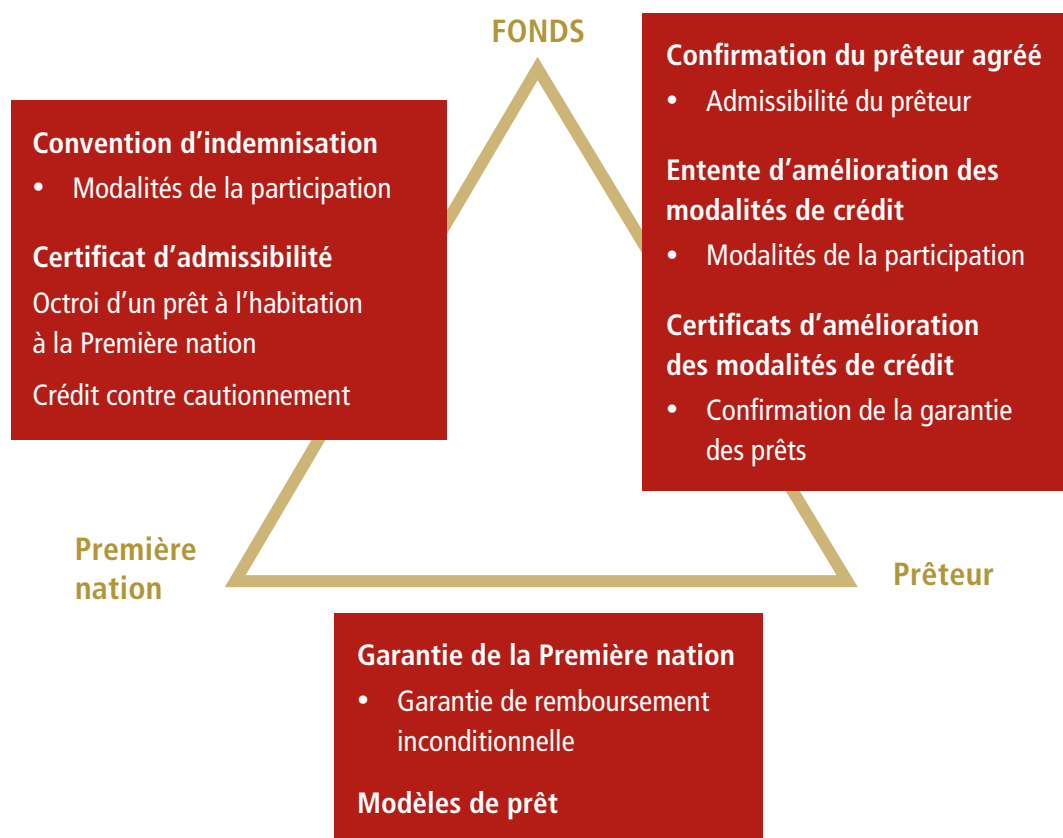
- Mettre en œuvre des normes comptables révisées, s'il y a lieu
- Poursuivre le processus consistant à obtenir de l'ARC la confirmation que le Fonds est exonéré de l'impôt sur le revenu
- Mettre en œuvre la Politique des ressources humaines du Fonds
- Mettre en œuvre une stratégie de dotation durant la période de transition
- Déterminer les éléments de données de base en préparation à l'évaluation du rendement par le ministre responsable de la SCHL

Mesures

- Normes comptables révisées mises en œuvre, s'il y a lieu
- Obtention d'une décision en matière d'impôt
- Approbation du Plan d'activités de 2011
- Embauchage de nouveaux employés conformément à la Politique des ressources humaines du Fonds
- Données de base déterminées et saisies, le cas échéant, en vue de l'évaluation du rendement par le ministre responsable de la SCHL

MÉCANISME D'AMÉLIORATION DES MODALITÉS DE CRÉDIT

L'offre du mécanisme d'amélioration des modalités de crédit comprend trois relations. Chacune d'entre elles représente un ensemble de conditions, d'engagements et d'activités sous l'égide du Fonds. Le diagramme ci-dessous résume visuellement ces relations et les genres d'ententes grâce auxquels le Fonds offre le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit.



Principales activités

Les activités opérationnelles relatives au mécanisme d'amélioration des modalités de crédit comprennent ce qui suit :

- Services de développement des affaires - élaboration, mise en œuvre, prestation et administration de services de développement des affaires, afin d'accroître l'intérêt pour le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit et le Programme de développement du potentiel.
- Admissibilité et sélection des Premières nations - évaluation et admissibilité des Premières nations, afin de participer au mécanisme d'amélioration des modalités de crédit et au Programme de développement du potentiel.

- Sélection des prêteurs admissibles - confirmation du statut de prêteur agréé en vertu de la LNH ou examen du prêteur pour évaluer toute équivalence.
- Conformité et surveillance - surveillance continue, afin d'assurer la conformité aux conditions du mécanisme d'amélioration des modalités de crédit.
- Traitement et paiement des demandes de règlement - traitement des demandes de règlement admissibles en vertu des ententes d'amélioration des modalités de crédit.
- Présentation de rapports.

OBJECTIF 1 : Commercialiser le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit

Aperçu : Le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit assure les prêteurs tiers admissibles que le prêt à l'habitation consenti dans une communauté des Premières nations admissible est remboursé jusqu'à concurrence de la limite prévue dans l'entente d'amélioration des modalités de crédit conclue, si la Première nation omet de remplir son obligation de rembourser un prêt en défaut de paiement. Un prêteur peut céder son droit au paiement en vertu d'une amélioration des modalités de crédit à un assureur de prêts.

Enjeux et facteurs déterminants

- La population dans les réserves augmente deux fois plus vite que la moyenne canadienne. Cette poussée démographique exerce des pressions croissantes sur l'offre et la demande de logements. De manière générale, les taux d'accession à la propriété sont faibles dans les communautés des Premières nations.
- L'un des grands obstacles à l'obtention d'un financement privé sur des terres de réserve réside dans l'incapacité de l'emprunteur d'offrir le terrain en garantie à l'institution financière pour la protéger en cas de défaut, car la *Loi sur les Indiens* les protège contre la saisie par des non-Indiens et les terres sont détenues en propriété communautaire.
- Le Fonds représente un mécanisme supplémentaire permettant de satisfaire les besoins en logement du marché dans les réserves et appuie, mais ne remplace pas, les programmes et initiatives publics et privés existants.
- Le personnel chargé du logement dans les communautés des Premières nations est généralement limité et chargé de gérer diverses options en matière de logement au sein de la communauté, comme les logements que possède la bande, les logements locatifs subventionnés et les programmes de prêteurs privés ou des

fonds de crédit renouvelable en vue de l'accèsion à la propriété. En conséquence, les Premières nations ne disposent peut-être pas de suffisamment de ressources et/ou de temps pour appuyer le processus de demande au Fonds.

- On s'attend à ce que le nombre de demandes accumulées reçues des Premières nations d'ici à la fin de 2009 soit inférieur aux prévisions initiales.

Risques éventuels

- Les Premières nations peuvent décider de ne pas participer au mécanisme d'amélioration des modalités du crédit en raison d'obstacles perçus ou réels. Par exemple, en raison de la taille relativement petite de la « classe moyenne » ou du nombre limité de Premières nations se trouvant dans une région où il y a une économie, le nombre d'emprunteurs admissibles est limité.
- Les Premières nations peuvent ne pas remplir leurs obligations en matière de remboursement de prêts en cas de défaut.
- Des prêteurs peuvent être réticents à participer au mécanisme d'amélioration des modalités du crédit parce qu'ils ne connaissent pas suffisamment les mécanismes de prêts dans les communautés des Premières nations.

Principales initiatives

- Cibler les communautés des Premières nations qui sont prêtes et presque prêtes en multipliant les visites sur les lieux avant et pendant le processus de demande.
- Cibler les prêteurs non participants.
- Saisir les possibilités de réseautage définies comme une composante du plan de communication annuel.

Stratégie

Selon les prévisions au lancement du Fonds, au milieu de 2008, au bout de 36 mois de fonctionnement (milieu de 2011), 80 Premières nations seront admissibles au Fonds. Il en résulterait des prêts à environ 3 800 logements sis sur des terres appartenant à des Premières nations ou des terres visées par un règlement des Premières nations financés par des prêteurs privés. Maintenant que le Fonds est dans sa deuxième année de fonctionnement, il est

évident que les prévisions de 45 Premières nations admissibles et de la construction de 1 500 logements d'ici à la fin de 2009 ne sont pas réalisables. L'augmentation de la participation des Premières nations au Fonds est plus lente que prévu. Pour corriger cette situation, le Fonds a mis en œuvre un modèle opérationnel amélioré au milieu de 2009, qui comprend davantage de réunions en personne dans les communautés des Premières nations avant, pendant et après le processus de demande. Ces visites supplémentaires sont un investissement nécessaire pour que 80 Premières nations soient admissibles au Fonds d'ici à la fin de la troisième année de fonctionnement.

Le Fonds a fait de gros efforts pour atteindre les objectifs attendus, cependant, plusieurs facteurs contribuent au défi qu'il doit relever pour obtenir ces résultats prévus, notamment :

- En tant que nouvelle entité, le Fonds cherche à établir de nouvelles relations avec les Premières nations, les prêteurs et les intervenants clés, comme les organisations des Premières nations.
- Les changements dans le leadership et le principal personnel administratif dans les communautés des Premières nations influent sur la capacité du Fonds de maintenir la cadence de l'établissement de relations et la progression d'une demande.
- Les ressources en personnel limitées et les priorités concurrentes dans les communautés des Premières nations, y compris la concurrence du financement de l'habitation fédérale supplémentaire prévu dans le budget de 2009, entravent le processus de demande du Fonds.
- Le Fonds n'impose pas de date butoir aux demandes. En conséquence, on reconnaît que le personnel des communautés des Premières nations tend à s'occuper en premier lieu d'autres urgences ou priorités.

En 2010, le Fonds élaborera une stratégie agressive et tactique de mobilisation des Premières nations ciblées. La stratégie tiendra compte du nouveau modèle opérationnel mis en œuvre au milieu de 2009, s'attaquera au manque à gagner prévu de demandes de Premières nations à la fin de 2009 et déterminera la façon dont le Fonds réalisera ses prévisions de 80 Premières nations admissibles d'ici au milieu de 2011.

De nouveaux prêteurs et en particulier, des prêteurs régionaux se trouvant à proximité des Premières nations approuvées seront ciblés dans le cadre de la stratégie de mobilisation de 2011. On envisagera en outre que le Fonds crée des occasions pour les Premières nations approuvées et les prêteurs établissent des réseaux et échangent des renseignements et des idées.

Mesures

	Prévisions originales 2009	Prévisions mises à jour 2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de nouvelles PN admissibles	30	19	35	35	25	30	30
Nombre cumulatif de PN admissibles	45	20	55	90	115	145	175
Nombre de nouveaux logements approuvés	1 200	50	300	3 650	3 000	3 225	4 125
Nombre cumulatif de logements	1 500	50	350	4 000	7 000	10 225	14 350

En plus des mesures susmentionnées, le Fonds recueillera des données de base sur les activités générales d'amélioration des modalités de crédit. La collecte de ces données s'inscrira dans les efforts du Fonds à l'avenir pour prouver sa pertinence en tant que source d'accès à la propriété dans les réserves et se préparer à l'évaluation du ministre responsable de la SCHL, à compter du milieu de 2011.

Si les conditions sont favorables, on prévoit que 265 Premières nations seront admissibles au Fonds, qui aura permis, grâce à sa garantie, le financement privé de 25 000 logements au cours de ses 10 premières années de fonctionnement, et ce, grâce à la contribution de 300 millions de dollars reçue et utilisée strictement pour améliorer les modalités de crédit, les frais de fonctionnement étant financés à partir des revenus de placement de ce montant.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL

Le Programme de développement du potentiel du Fonds aura un caractère participatif en ce sens que le Fonds collaborera avec la Première nation en vue d'élaborer un plan de développement du potentiel et d'en convenir. Le financement est versé aux Premières nations qui présentent une demande d'amélioration des modalités de crédit et remplissent ou sont près de remplir les critères d'accès du Fonds. Le développement du potentiel peut se faire de diverses façons, comme l'offre de cours de formation, de conseils et/ou d'encadrement, qui s'attachent tous à s'assurer que les Premières nations intéressées possèdent les outils

dont elles ont besoin pour maintenir des programmes de logements du marché comme une option viable pour leurs membres. On reconnaît que le développement du potentiel doit être déterminé grâce à l'autoévaluation d'une Première nation et que le processus d'évaluation du Fonds peut prendre plus d'un an.

Les services admissibles au financement du développement du potentiel comprennent, entre autres :

- Planifier, créer et mettre en opération des structures institutionnelles, des contextes de législation et de réglementation, des lignes de conduite et des programmes et d'autres éléments connexes comprenant, sans toutefois s'y limiter, des systèmes et lignes de conduite en matière de logement, ainsi que des lignes de conduite, des systèmes et des pratiques de gestion financière, de même que la conformité aux codes du bâtiment.
- Soutenir le perfectionnement du personnel de la Première nation chargé du logement grâce à des programmes accrédités pour les gestionnaires d'habitations, les agents du bâtiment, les agents financiers et les gestionnaires des terres.
- Soutenir la création et la présentation de séances d'information adaptées sur l'accession à la propriété, la location ou d'autres modes d'occupation (par le biais d'ateliers, de séminaires, de documents connexes, etc.) mettant en évidence les possibilités et techniques des logements du marché qui amélioreront les connaissances sur tous les aspects des logements du marché, dont les finances personnelles, l'établissement d'un budget et l'entretien de la maison.
- Faciliter les tentatives d'aménagements axés sur les logements du marché. Cela peut comprendre la création ou l'adaptation des règlements d'utilisation du sol, des codes fonciers, des registres fonciers, de la sécurité du mode d'occupation et d'autres initiatives visant à accroître la certitude du titre.

La priorité ira aux Premières nations admissibles au Programme de développement du potentiel, compte tenu des ressources disponibles, qui seront ciblées sur les communautés qui s'approchent le plus des critères d'accès.

Dans la mesure du possible et lorsque c'est faisable, les initiatives de développement du potentiel seront exécutées par des entrepreneurs autochtones.

Principales activités

Les activités opérationnelles relatives au Programme de développement du potentiel comprennent ce qui suit :

- Approuver l'utilisation des fonds affectés au développement du potentiel par les Premières nations qui ont présenté une demande d'amélioration des modalités de crédit et ont été évaluées dans le cadre du processus d'évaluation fondée sur les critères d'accès du Fonds.
- En collaboration avec les Premières nations admissibles, élaborer des plans de développement pertinents aux besoins précis de chaque Première nation.
- Établir la priorité du débours et de l'utilisation des fonds affectés au développement du potentiel, conformément aux plans de développement du potentiel et en se limitant au montant maximum établi dans le Plan d'activités.
- Mener en permanence des activités de suivi et d'évaluation pour s'assurer de la conformité aux conditions du Programme de développement du potentiel.
- Élaborer en permanence de nouveaux outils de développement du potentiel, afin de toujours satisfaire les besoins des Premières nations qui développent des logements du marché.

OBJECTIF 2 : Mettre en œuvre le Programme de développement du potentiel

Aperçu : Le Programme de développement du potentiel appuie l'offre de cours de formation, de conseils et d'encadrement axés sur le développement du potentiel des logements du marché pour les clients et adaptés aux besoins individuels des Premières nations déterminés grâce au processus d'évaluation. Cette aide peut également accroître le perfectionnement professionnel des inspecteurs de logements, des gestionnaires de logements, des gestionnaires des terres et des agents financiers, entre autres.

Enjeux et facteurs déterminants

- Les fonds affectés au développement du potentiel sont limités à 50 % du revenu net de l'exercice précédent (défini comme étant les placements et autres revenus moins toute dépense engagée au cours de l'année), auquel s'ajoute tout montant affecté au développement du potentiel non dépensé reporté. Au cours des deux premières années de lancement du Fonds, les dépenses sont moindres que ce qui est disponible dans le budget. On s'attend à ce qu'un montant élevé de fonds affectés au développement du potentiel, mais non dépensé, soit reporté de 2009 et que la moitié des fonds disponibles en 2010 soit reportée à 2011.

- On reconnaît que les Premières nations ne sont actuellement pas toutes en mesure de remplir les critères d'accès du Fonds.
- Selon les prévisions, la demande relative au développement du potentiel sera considérable dans le Fonds. Les fonds seront affectés en fonction des priorités.

Risques éventuels

- Le revenu net du Fonds n'est pas suffisant pour financer le développement du potentiel l'année suivante en raison du nombre de réclamations plus élevé que prévu et/ou du revenu de placements inférieur aux prévisions.
- La mise en œuvre du plan de formation (manque de formateurs, autres priorités de la Première nation, etc.) des Premières nations admissibles aux fonds affectés au développement du potentiel peut accuser du retard, ce qui, à son tour peut influencer sur le moment de l'approbation de l'amélioration des modalités de crédit pour la Première nation.
- On peut exclure les Premières nations qui sont en défaut relativement au mécanisme d'amélioration des modalités du crédit de l'accès aux fonds affectés au développement du potentiel.

Principales initiatives

- Le revenu net du Fonds en 2009 permettra de mettre en œuvre les plans de développement du potentiel lancés durant les processus de demande de 2008, 2009 et 2010.
- Les séances de formation feront l'objet d'une surveillance permanente pour s'assurer que le processus de vérification de l'entrepreneur résulte en l'optimisation de la formation présentée.
- Des outils et matériels de formation seront élaborés, afin de combler tout écart entre les services offerts dans le marché et les besoins des communautés des Premières nations admissibles.

Stratégie

En 2010, le Fonds concentrera ses efforts sur le financement et l'exécution de plans de développement du potentiel convenus entre les Premières nations et lui.

En millions \$	Chiffres réels 2008	Prévisions approuvées 2009	Prévisions mises à jour 2009	2010	2011	2012	2013	2014
Financement disponible	0	1,55	1,74	2,98	1,48	1,38	2,54	2,19
Dépenses prévues	0	1,55	0,43	2,79	2,97	1,38	2,54	2,19

Mesures

La principale mesure du Fonds sera le nombre de Premières nations aidées grâce aux fonds affectés au développement du potentiel, qui sont devenues admissibles au mécanisme d'amélioration des modalités de crédit.

Le Fonds documentera également les forces d'une communauté grâce aux fonds affectés au développement du potentiel. L'accent sera mis sur le nouveau potentiel tangible créé au sein de la communauté pour soutenir et maintenir un programme de logements du marché. La mise en œuvre d'un système d'aménagement des terres, l'adoption d'un code du bâtiment ou l'expansion d'une politique sur l'accession à la propriété sont des exemples d'une nouvelle force prouvée.

Le Fonds effectuera le suivi de l'ampleur de la participation à des activités de développement du potentiel parrainées par le Fonds, de la mesure dans laquelle les participants indiquent que le programme les aidés à prendre une décision éclairée quant à l'accession à la propriété et du nombre de participants qui accèdent à la propriété.

PLACEMENTS

Le Fonds est autonome financièrement grâce au placement de sa contribution et au réinvestissement d'une partie des revenus. Le portefeuille de placement est géré de sorte à réduire au minimum la volatilité du rendement prévu des placements et des flux de trésorerie, afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Obtenir des rendements suffisants pour atteindre les objectifs du Fonds.
- Maintenir suffisamment de liquidités pour satisfaire les besoins opérationnels, à mesure qu'ils se font jour.
- Préserver et faire croître le capital.

Principales activités

Le directeur des placements mène les activités opérationnelles relatives aux placements, notamment :

- Placer l'actif conformément à l'énoncé de la politique de placement et à la stratégie de placement annuelle.
- Tenir à jour un compte de dépôt de titres pour les titres détenus.
- Surveiller le rendement et les positions et en présenter régulièrement des rapports.
- Proposer des modifications à l'énoncé de la politique de placement.

OBJECTIF 3 : Gérer efficacement les services de placement

Aperçu : Toutes les activités de placement se conforment aux exigences de l'énoncé de la politique de placement du Fonds, qui établit les rôles en matière de régie et de gestion relativement à la gestion du placement de l'actif du Fonds, et définit et contrôle les risques et les attentes en matière de rendement du Fonds en imposant des limites quantitatives aux avoirs placés.

En plus de l'énoncé de la politique de placement, le Fonds élabore une stratégie de placement annuelle.

Enjeux et facteurs déterminants

- Le directeur des placements adopte un style de gestion des placements qui est mis en œuvre raisonnablement en tenant compte d'un horizon à long terme et en respectant les catégories d'actif autorisées par le Fonds.
- Les attentes à long terme en matière de risques et de rendement du portefeuille se conforment généralement à celles des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada.
- Les rendements réels varient en fonction de l'inflation

Risques éventuels

- Le revenu du placement de l'actif ne suffit pas pour atteindre les objectifs du Fonds.

Principales initiatives

- Examiner l'énoncé de la politique de placement.
- Faire fructifier le Fonds.

Stratégie

Le directeur des placements prépare une stratégie de placement annuelle, qui est soumise à l'approbation des fiduciaires. Cette stratégie définit les instruments de placement, la composition de l'actif et les risques pour elle.

Mesures

- La stratégie de placement du Fonds vise à obtenir un rendement suffisant pour pouvoir payer les frais d'administration, permettre le développement du potentiel et faire fructifier le Fonds..

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Afin de demeurer un organisme solide capable de mener à bien son mandat, le Fonds repose sur une gestion financière et une gestion des risques rigoureuses, des processus et des systèmes de technologie de l'information efficaces et fiables, et la gestion efficace des ressources humaines. Tous les services d'administration généraux du Fonds appuient ses objectifs.

Le gestionnaire du Fonds assurera l'administration générale du soutien nécessaire des activités quotidiennes du Fonds.

Principales activités

Les activités opérationnelles relatives aux Services d'administration exécutées par le gestionnaire et le personnel du Fonds comprennent ce qui suit :

- Les services financiers, notamment la gestion des comptes bancaires du Fonds, le traitement des dépenses du Fonds, la préparation des rapports et des déclarations nécessaires, le dépôt des déclarations requises et la préparation du Plan d'activités et du Rapport annuel.
- Les services des ressources humaines, notamment l'embauchage, la supervision, l'établissement des objectifs et des attentes, l'exécution des examens du rendement.

- L'offre de tous les biens et services nécessaires (p. ex., espace de bureau suffisant, matériel et fournitures, services de réception et d'administration du bureau, biens de TI, services et soutien, exigences en matière d'assurance, services des RH et services de traduction).
- La tenue à jour des politiques, des procédures et des lignes directrices du Fonds.
- La préparation à l'évaluation du Fonds par le ministre, la quatrième année de fonctionnement.

OBJECTIF 4 : Gérer efficacement l'administration du Fonds

Finances

Le gestionnaire du Fonds est tenu de garantir l'intégrité et l'objectivité des états financiers et de veiller à ce qu'ils soient préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada. Le Fonds maintient des systèmes appropriés et des contrôles internes connexes qui lui donnent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés, que les opérations sont dûment autorisées, que les ressources sont gérées de manière efficiente et économique, et que les activités sont menées avec efficacité.

Enjeux et facteurs déterminants

- En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (CNCC) a annoncé que les PCGR seront remplacés par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») en 2011 pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes. Le CNCC a proposé que les organismes sans but lucratif ne soient pas tenus de mettre en application les IFRS. Si un tel organisme souhaite mettre en application ces normes, il doit le faire intégralement. En outre, le CNCC étudie des options d'orientation des normes comptables applicables aux organismes sans but lucratif. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a informé le Fonds que, pour l'exercice se terminant à la fin de 2009, ses résultats financiers seront consolidés à ceux du gouvernement du Canada.
- Le Fonds évalue encore l'incidence des IFRS et de la consolidation aux comptes du gouvernement du Canada.

Principales initiatives

- Mettre en œuvre des normes comptables révisées, le cas échéant.
- Poursuivre le processus d'obtention de l'ARC la confirmation que le Fonds est exonéré de l'impôt sur le revenu.

Ressources humaines

Le gestionnaire du Fonds doit assurer et gérer la dotation en personnel du Fonds. En 2009, le Fonds prend des mesures pour lancer l'élaboration de politiques des ressources humaines.

Enjeux et facteurs déterminants

- La dotation en personnel du Fonds a évolué en 2009, certaines affectations se terminant plus tôt que prévu, ainsi, le Fonds envisage divers moyens d'embaucher du personnel.
- La planification et la dotation doivent se chevaucher pour assurer une transition sans heurts entre les employés existants et le nouveau personnel.

Principales initiatives

- Mettre en œuvre des politiques des ressources humaines et une rémunération globale pour le Fonds.
- Offrir au personnel de la formation et de l'encadrement, afin d'appuyer les activités du Fonds avant, pendant et après la transition du personnel.

Marketing

Le Fonds mènera les activités de développement des affaires suivantes pour promouvoir ses objectifs et ses opérations :

- Chercher activement des possibilités de promouvoir la sensibilisation au Fonds et à ses services directement auprès des Premières nations et des prêteurs, ainsi que lors d'événements du secteur de l'habitation et des services professionnels visant les Premières nations et d'événements organisés par des prêteurs.

- Entretenir des relations avec les Premières nations, les organisations autochtones, les prêteurs et les assureurs. Favoriser des possibilités et des événements où les Premières nations approuvées et les prêteurs peuvent faire du réseautage et échanger des renseignements et des idées.
- Faire des relations médias, p. ex., faire de la publicité dans des sites Web de nouvelles autochtones, des journaux, des stations de radio et de télévision, le cas échéant.
- Mettre et tenir à jour le contenu Web, qui comprendra des liens avec les participants, les intervenants et les sources de renseignements sur l'accèsion à la propriété, au besoin.

Communications

La stratégie de communication du Fonds décrit les objectifs qu'elle doit atteindre, l'auditoire cible et les principaux messages, c.-à-d. les principaux faits, réflexions et idées que les activités de communication veulent transmettre. Pour compléter la stratégie de communication du Fonds, un calendrier des activités de communication prévues est préparé tous les ans. Les dépenses relatives à ces activités de communication sont incluses au budget annuel.

Évaluation

En 2010, il importera de déterminer les éléments de données de base à saisir en préparation à l'évaluation du Fonds par le ministre responsable de la SCHL, en 2011.

Gestion des risques

Il y a toujours un degré d'incertitude susceptible d'influer sur la capacité d'atteindre les objectifs. L'objectif de la gestion des risques n'est pas de les éliminer, mais plutôt de s'assurer que les risques existants et émergents sont déterminés et gérés de manière équilibrée.

Le Fonds a instauré une Politique de gestion des risques, qui donne une orientation sur la gestion efficace des risques à l'atteinte de ses objectifs opérationnels. Tous les trimestres, le personnel effectuera une évaluation des risques officielle et le gestionnaire du Fonds fournira par écrit un rapport sur la gestion des risques aux fiduciaires et au bailleur de fonds.

Les genres de risques qui peuvent être pertinents au fonctionnement du Fonds sont regroupés en trois grandes catégories, soit Risques d'entreprise, Risques pour la réputation et Risques opérationnels, qui comprennent chacune un groupe de sous-risques décrit ci-dessous :

- Risques d'entreprise – les risques qui peuvent influencer fondamentalement sur la capacité du Fonds de mener à bien son mandat.
- Risques pour la réputation – les risques liés à la perception que les intervenants, notamment les emprunteurs individuels, les Premières nations, les prêteurs, les assureurs, les médias et le public en général, ont du Fonds.
- Risques opérationnels, y compris financiers – les risques liés à la capacité du Fonds de générer suffisamment de flux de trésorerie pour satisfaire à ses besoins financiers, notamment ceux liés au crédit, au marché et aux liquidités, et les risques généralement liés à l'utilisation efficace des ressources du Fonds dans le cadre de l'exécution de ses fonctions commerciales, comme les ressources humaines, les processus internes et les systèmes.

La gestion des risques est un processus permanent qui fait partie intégrante du fonctionnement de tous les jours du Fonds. Les risques ne seront pas tous pertinents au Fonds en tout temps. Ces catégories orientent l'évaluation des risques éventuels, qui sont pertinents à un moment donné à l'atteinte des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels annuels du Fonds. Les risques considérés comme pertinents au moment de la rédaction du Plan d'activités sont inclus à l'évaluation des objectifs.

Plan financier

Le plan financier présente les résultats globaux prévus en 2009 et pour l'horizon de planification de 2010 à 2014.

Le Fonds a amorcé ses activités en mai 2008 avec la contribution initiale de 300 millions de dollars fournie par la SCHL au nom du gouvernement du Canada. Cette contribution offre un filet de sécurité partiel pour la garantie relative aux prêts à l'habitation fournie aux institutions financières. On s'attend à ce que le Fonds offre une protection aux institutions financières à compter de 2009.

La couverture accumulée pour l'amélioration des modalités de crédit du Fonds ne peut pas dépasser sa valeur nette, laquelle correspond à la différence entre son actif et son passif. Tant que le Fonds exerce ses activités, l'apport reporté n'est pas considéré comme un passif. Les prévisions de la couverture accumulée au cours de la période de planification, qui se fondent sur le nombre de logements prévu, un montant de prêt moyen de 150 000 \$ et la garantie du Fonds de 10 %, sont les suivantes :

COUVERTURE ACCUMULÉE POUR L'AMÉLIORATION DES MODALITÉS DE CRÉDIT	Prévisions 2009	Mise à jour 2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre cumulatif de logements	1 500	50	350	4 000	7 000	10 225	14 350
Valeur prévue des prêts	\$225M	\$7,5M	\$52,5M	\$600M	\$1 050M	\$1 533,8M	\$2 152,5M
Couverture accumulée	\$22,5M	\$0,75M	\$5,3M	\$60M	\$105M	\$153,4M	\$215,3M

Le Fonds a entamé des discussions pour déterminer la bonne méthodologie d'évaluation de sa garantie en vertu du mécanisme d'amélioration des modalités du crédit. Au moment de la rédaction du présent Plan, la méthodologie d'évaluation véritable n'a pas encore été déterminée. Ainsi, aux fins du présent Plan financier, les prévisions de demandes de règlement en vertu du Fonds continuent de se fonder sur le flux de trésorerie, conformément au Plan de 2009-2013. Aucune demande de règlement n'est prévue durant la période de planification. Même si l'on prévoit quelques cas de défaut d'emprunteurs individuels durant cet horizon de planification, les communautés des Premières nations concernées, qui doivent offrir la première ligne de défense au prêteur, pourront les gérer. Le Fonds doit être autonome financièrement et n'est pas autorisé à contracter des emprunts. Ses revenus proviennent du placement d'une

contribution initiale de 300 millions de dollars. Les rentrées de fonds provenant du rendement des placements couvrent les frais de fonctionnement, soit l'administration, le développement du potentiel et les évaluations futures. Les revenus dépassant ces frais permettent de régler les demandes de règlement éventuelles futures et de faire fructifier le Fonds, afin d'offrir une amélioration des modalités de crédit accrue.

Au milieu de 2009, le Fonds avait terminé la mise en œuvre de sa stratégie de placement. Même si, d'après les prévisions, le rendement des placements durant l'horizon de planification doit augmenter, il est bien plus faible que celui prévu dans le Plan de 2009-2013. Cela est dû au ralentissement économique commencé à la fin de 2008, qui doit se poursuivre tout au long de 2009. Même si le revenu des placements est inférieur aux prévisions originales, il suffit encore à couvrir les dépenses de fonctionnement du Fonds, à fournir des fonds au Programme de développement du potentiel et à faire fructifier le Fonds.

On prévoit que les dépenses de fonctionnement augmentent par rapport aux prévisions originales, directement en raison de la mise en œuvre d'un modèle opérationnel amélioré, qui tient compte du besoin d'organiser des réunions supplémentaires avec les Premières nations, afin d'obtenir une demande complète et d'effectuer un examen et des évaluations du Fonds. Les prévisions indiquent qu'il faudra peut-être embaucher deux autres employés en 2010. Les volumes des activités justifieront le moment de l'embauchage. Les dépenses accrues sont principalement le résultat des coûts additionnels liés à la dotation et aux déplacements.

Les fonds affectés au développement du potentiel se fondent sur la différence entre les placements de l'année antérieure et les autres revenus, moins les dépenses. Le Plan représente le report des fonds disponibles pour le développement du potentiel en 2009 et 2010, à mesure que le programme prend de l'expansion.

Compte tenu de son objectif de politique publique de favoriser le bien-être social et l'amélioration civique des communautés des Premières nations, le Fonds cherche à être exonéré d'impôt par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Même s'il n'a pas reçu de réponse officielle de l'ARC au moment de la rédaction du présent Plan, le Fonds maintient qu'il devrait être considéré comme une entité non imposable, par conséquent, le Plan a été préparé en se fondant sur les prémisses qu'il ne payera pas d'impôt sur le revenu.

L'exercice financier du Fonds est l'année civile. Les états financiers de la période de planification sont présentés dans les pages suivantes

ÉTAT DES RÉSULTATS EN MILLIONS \$	Chiffres réels 2008	Prévisions approuvées 2009	Prévisions mise à jour 2009	2010	2011	2012	2013	2014
Revenus								
Amortissement des apports reportés	2,357	4,646	3,411	6,638	7,196	5,380	6,647	6,387
Total des revenus	2,357	4,646	3,411	6,638	7,196	5,380	6,647	6,387
Dépenses								
Frais d'administration - démarrage	0,971	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'administration - permanents	1,386	3,099	2,976	3,845	4,001	3,921	4,108	4,201
Frais de développement du potentiel	-	1,547	0,435	2,793	2,970	1,384	2,539	2,186
Frais de règlement	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'évaluation	-	-	-	-	0,225	0,075	-	-
Total des dépenses	2,357	4,646	3,411	6,638	7,196	5,380	6,647	6,387
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES APPORTS REPORTÉS EN MILLIONS \$	Chiffres réels 2008	Prévisions approuvées 2009	Prévisions mise à jour 2009	2010	2011	2012	2013	2014
Solde au début de la période	-	303,093	303,477	309,431	312,394	315,162	320,240	324,611
Contributions reçues	300,000	-	-	-	-	-	-	-
Revenu de placements	5,834	11,545	9,365	9,601	9,964	10,458	11,018	11,689
Imputé aux revenus pour concorder avec les dépenses	(2,357)	(4,646)	(3,411)	(6,638)	(7,196)	(5,380)	(6,647)	(6,387)
Total des apports reportés à la fin de la période	303,477	309,992	309,431	312,394	315,162	320,240	324,611	329,913

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE EN MILLIONS \$	Chiffres réels 2008	Prévisions approuvées 2009	Prévisions mise à jour 2009	2010	2011	2012	2013	2014
Actif								
À court terme								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	155,167	6,196	6,162	6,222	6,278	6,380	6,468	6,574
Intérêts courus à recevoir	1,137	-	1,239	1,244	1,256	1,276	1,294	1,315
Débiteurs	0,099	-	-	-	-	-	-	-
	156,403	6,196	7,401	7,466	7,534	7,656	7,762	7,889
Placements à long terme	148,622	303,595	301,953	304,876	307,625	312,625	316,941	322,154
Immobilisations	0,341	0,201	0,278	0,233	0,164	0,100	0,038	0,000
Total de l'actif	305,366	309,992	309,632	312,575	315,323	320,381	324,741	330,043
Passif								
À court terme								
Créditeurs et charges à payer	1,798	-	0,130	0,130	0,130	0,130	0,130	0,130
	1,798	-	0,130	0,130	0,130	0,130	0,130	0,130
Avantages incitatifs relatifs à un bail reportés	0,091	-	0,071	0,051	0,031	0,011	-	-
Apports reportés	303,477	309,992	309,431	312,394	315,162	320,240	324,611	329,913
Total du passif	305,366	309,992	309,632	312,575	315,323	320,381	324,741	330,043

Si l'ARC détermine que le Fonds est assujéti à l'impôt sur le revenu, le montant dû est estimé à 31 000 \$ en 2010 et augmentera à 213 000 \$ en 2014.

Budgets

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement présente les frais d'administration et les coûts du Programme de développement du potentiel, ainsi que les coûts de toute évaluation, tout rapport spécial ou toute vérification. Il ne comprend pas le coût des règlements en vertu du mécanisme d'amélioration des modalités du crédit, qui fait l'objet de prévisions distinctes dans les états financiers simulés présentés dans le Plan financier.

Le tableau ci-dessous résume les besoins pour l'horizon de planification. De plus amples détails sont fournis dans chacune des sections qui suivent :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT EN \$	Chiffres réels 2008	Prévisions approuvées 2009	Prévisions mise à jour 2009	2010	2011	2012	2013	2014
Frais d'administration	1 385 917	3 099 001	2 976 392	3 845 194	4 000 977	3 921 315	4 107 796	4 201 031
Programme de développement du potentiel	0	1 547 000	434 640	2 792 412	2 970 189	1 383 917	2 538 884	2 185 660
Frais d'évaluation	0	0	0	0	225 000	75 000	0	0
Frais d'administration - coûts de démarrage	971 487	0	0	0	0	0	0	0
Total du budget de fonctionnement	2 357 404	4 646 001	3 411 032	6 637 606	7 196 166	5 380 232	6 646 680	6 386 691

BUDGET DES FRAIS D'ADMINISTRATION

Le budget des frais d'administration présente les frais relatifs à la gestion du Fonds, sauf les paiements effectués aux prêteurs ou aux assureurs des prêts au titre des demandes de règlement en vertu du mécanisme d'amélioration des modalités de crédit, les coûts du Programme de développement du potentiel, et les coûts des évaluations et des vérifications spéciales.

Les frais d'administration sont couverts par les revenus de placement, lesquels sont imputés aux apports reportés et considérés comme un revenu uniquement dans l'optique des dépenses de l'exercice en cours. Comme le prévoit l'acte de fiducie, les frais d'administration ne doivent pas être supérieurs au montant total établi dans le budget approuvé.

Le tableau suivant présente un résumé des besoins en budget des frais d'administration pour la période de planification de 2010 à 2014. Les frais non liés au personnel comprennent des éléments comme les frais de services professionnels (frais de gestion et de gestion des placements), de transport, de marketing et de locaux d'affaires.

BUDGET DES FRAIS D'ADMINISTRATION En \$	Chiffres réels 2008	Prévisions approuvées 2009	Prévisions mises à jour 2009	2010	2011	2012	2013	2014
Équivalents temps plein (ETP)	8	8	9	11	11	11	11	11
Frais de personnel	1 606	30 449	42 925	15 151	15 628	16 231	16 799	17 387
Frais non liés au personnel	2 355 798	3 068 552	2 933 467	3 830 043	3 985 349	3 905 084	4 090 997	4 183 644
Total du budget des frais d'administration	2 357 404	3 099 001	2 976 392	3 845 194	4 000 977	3 921 315	4 107 796	4 201 031

Le Fonds fonctionne depuis une année complète et peut maintenant mieux prendre en considération ses besoins opérationnels, afin d'atteindre ses objectifs. Au milieu de 2009, il a mis en œuvre un modèle opérationnel amélioré, afin de s'attaquer au manque à gagner de demandes de Premières nations et d'approbations d'amélioration des modalités de crédit. Un plus grand nombre de réunions en personne avec les communautés des Premières nations est désormais prévu avant, pendant et après le processus de demande. En conséquence, les frais de déplacement du Fonds ont considérablement augmenté durant l'horizon de planification.

Le Plan de 2010 comprend une augmentation du nombre de conférences et de foires commerciales nationales et régionales auxquelles le Fonds doit participer. La participation à ces événements donne une excellente visibilité au Fonds et la possibilité de parler aux dirigeants, au personnel et aux membres des Premières nations. Étant une nouvelle entité et conformément à sa stratégie de marketing, le Fonds poursuivra ses efforts, afin d'établir son image de marque parmi les clients éventuels. Une provision est également faite pour une activité d'envergure liée au développement Web tous les deux ans et la production permanente de matériel connexe.

BUDGET DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL

Le Programme de développement du potentiel aide les communautés des Premières nations à devenir admissibles au mécanisme d'amélioration des modalités de crédit.

L'entente de financement établit le montant de ressources disponible au développement du potentiel. Le montant total ne doit pas être supérieur à 50 % du revenu réalisé net (revenus de placement et autres revenus, moins tous frais engagés durant l'exercice, y compris les plus-values réalisées, moins les moins-values réalisées) de l'exercice précédent. Lorsque le Fonds dépense moins que le montant total maximum disponible au cours d'un exercice donné, il peut reporter les montants non dépensés à des exercices futurs. Les montants reportés cumulés s'ajouteront au montant total maximum autrement autorisé. Le Plan tient compte du report des fonds affectés au Programme de développement du potentiel disponibles en 2009 et 2010, à mesure que celui-ci accroît ses activités.

Le budget prévoit le paiement de frais à des entrepreneurs de l'extérieur chargés de mener les activités de développement du potentiel dans les communautés des Premières nations.

BUDGET DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL EN \$	Chiffres réels 2008	Prévisions approuvées 2009	Prévisions mise à jour 2009	2010	2011	2012	2013	2014
Financement prévu disponible chaque exercice	0	1 547 000	1 738 560	2 976 984	1 481 697	1 383 917	2 538 884	2 185 660
Dépenses prévues	0	1 547 000	434 640	2 792 412	2 970 189	1 383 917	2 538 884	2 185 660

BUDGET DES FRAIS D'ÉVALUATION

Durant la quatrième année de fonctionnement du Fonds, le ministre responsable de la SCHL effectuera, aux frais du Fonds, une évaluation de celui-ci, ainsi que de son rendement et de sa gestion. Le coût de cette évaluation, qui est estimé à 300 000 \$, est réparti sur deux ans. Même si l'on s'attend à ce que la majeure partie des travaux soit réalisée et payée en 2011, l'on prévoit que le rapport d'évaluation sera rédigé au début de 2012. Le budget des frais d'administration de 2010 comprend une provision pour la collecte de données de base en vue de l'évaluation.

BUDGET DES DÉPENSES EN CAPITAL

Le budget des dépenses en capital pour le mobilier, le matériel et les locaux administratifs sert à l'acquisition et au remplacement de biens et à l'aménagement des bureaux. Une provision a été faite en 2010 pour tenir compte de l'embauchage de deux employés additionnels.

BUDGET DES DÉPENSES EN CAPITAL EN \$	Chiffres réels 2008	Prévisions approuvées 2009	Prévisions mise à jour 2009	2010	2011	2012	2013	2014
Mobilier et matériel	129 444	10 000	10 000	0	0	0	0	0
Améliorations locatives	244 292	0	0	25 000	0	0	0	0
Total du budget des dépenses en capital	373 736	10 000	10 000	25 000	0	0	0	0



Tél. 1-866-582-2808
Télé. 613-740-9932
1420 Place Blair, bureau 510
Ottawa (Ontario) K1J 9L8

www.flmpn.ca